



La Lettre européenne

de l'**AFTI**

Numéro 13 - Juillet à Septembre 2014

afti
La dynamique du post-marché

Editorial

Jean-Claude Juncker, le nouvel homme fort de l'Union Européenne 3

Nouvelle Commission européenne

Un nouveau collège de commissaires et une nouvelle organisation..... 4

Les affaires économiques et financières de l'Union Européennes réparties dans quatre portefeuilles différents..... 5

Le portefeuille de Pierre Moscovici 6

Les prochaines étapes 6

Jonathan Hill aux Services Financiers : Une nomination qui fait débat.. 7

Rentrée du Parlement européen

La Commission ECON : une nouvelle présidence et de nouvelles priorités 9

Roberto Gualtieri, nouveau président d'ECON 10

L'enjeu de la mise en œuvre et des actes délégués..... 10

Les dossiers et les rapporteurs 11

Quelques départs notables 11

Conseil de l'union européenne

Les priorités de la présidence italienne 12

La réforme structurelle du secteur bancaire : la grande réforme Barnier enterrée ?..... 13

Banque centrale européenne

Une BCE Keynésienne ? 14

La BCE au sommet de la supervision du secteur bancaire 14

JEAN-CLAUDE JUNKER, LE NOUVEL HOMME FORT DE L'UNION EUROPÉENNE

La présentation le 10 septembre dernier de la nouvelle Commission Européenne par son Président Jean-Claude Juncker, ancien Premier Ministre luxembourgeois, ancien président de l'Eurogroupe et cofondateur de l'euro, a lancé la dernière étape d'un long processus, commencé en mai dernier, visant au renouvellement complet des institutions européennes.

Cette relève intervient alors qu'avec une conjoncture économique très dégradée, une poussée du régionalisme et du séparatisme dans certains Etats Membres, un sentiment de vulnérabilité vis-à-vis du monde extérieur, que ce soit du point de vue économique, migratoire ou sécuritaire, le tout sur fond de montée de l'eurosepticisme et de tentation du « grand large » du Royaume-Uni, l'Union Européenne traverse une crise existentielle qui menace les fondements même de son existence, appelant à une réponse cohérente et unie.

Plusieurs éléments sont néanmoins porteurs d'espoir et Jean-Claude Juncker pourrait à lui seul les symboliser. Tout d'abord, les conditions dans lesquelles il est arrivé à la tête de la Commission lui donnent une légitimité et un poids politique propres dont son prédécesseur Manuel Barroso n'a jamais bénéficié. C'est en effet le Parlement Européen, élu en mai dernier, qui a imposé aux Etats Membres de placer à la tête de la Commission celui que David Cameron surnommait « *l'homme du passé* ». Affranchi en partie de la tutelle des Etats, il a pu de façon symbolique affirmer qu'il « *avait donné des portefeuilles à des hommes et des femmes, et non à des pays* ».

Par ailleurs, les choix audacieux faits pour son collègue de Commissaires, l'architecture originale et fonctionnelle proposée, le programme et les lettres de mission précis envoyés, laissent à penser que l'ancien Premier Ministre luxembourgeois a pris la mesure des défis multiformes qui s'imposent à lui. Jean-Claude Juncker a imposé ses priorités et a, en adéquation avec les objectifs de la Présidence italienne et les récents appels de la BCE en faveur d'un soutien à l'économie réelle, annoncé que l'une des premières initiatives concrètes de la Commission serait la mise en place d'un plan d'investissement de 300 milliards d'euros sur trois ans.

Si de nombreuses questions restent en suspens, comme l'articulation opérationnelle réelle entre les Commissaires et les Vice-présidents, si les personnalités choisies à certains postes sensibles peuvent être sujettes à discussions et doivent encore être auditionnées par les députés européens, si le Conseil et le Parlement auront également leur mot à dire sur la mise en place des priorités européennes, les premières dispositions prises par l'ancien président de l'Eurogroupe ont démontré que celui-ci s'inscrivait pleinement au centre du jeu institutionnel européen. Et qu'il représentait, peut-être, l'avenir.

UN NOUVEAU COLLÈGE DE COMMISSAIRES ET UNE NOUVELLE ORGANISATION



Jean-Claude Juncker, le nouveau président de la Commission européenne a dévoilé mercredi 10 septembre 2014 son équipe de 27 commissaires, dont l'entrée en fonction est prévue au 1er novembre pour un mandat de 5 ans. La répartition des portefeuilles est le fruit d'un équilibre délicat entre les 28 Etats Membres.

M. Juncker a proposé une nouvelle structure pour l'exécutif européen. Outre l'italienne Federica Mogherini, nommée Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité par le Conseil Européen, 6 Vice-présidents ont été nommés par l'ancien Premier Ministre luxembourgeois et seront en charge de coordonner l'action des Commissaires sur les grandes priorités de l'Union :

- Frans Timmermans (Pays-Bas, S&D, premier Vice-président) : Amélioration de la réglementation, relations inter-institutionnelles, Etat de droit et Charte des droits fondamentaux ;
- Kristalina Georgieva (Bulgarie, PPE) : Budget et Ressources humaines ;
- Alenka Bratušek (Slovénie, ADLE) : Union de l'énergie ;
- Jyrki Katainen (Finlande, PPE) : Emploi, croissance, investissement, compétitivité ;
- Valdis Dombrovskis (Lettonie, PPE) : Euro et dialogue social ;
- Andrus Ansip (Estonie, ADLE) : Marché unique numérique.

La nouvelle architecture de la Commission, organisée « en projet » avec des lettres de mission au style direct, a mis à l'honneur les « petits pays » ainsi que les pays de l'Est : quatre vice-présidences sont issues de pays ayant adhéré à l'UE depuis 2004 quand les deux autres nom-

mées par Jean-Claude Juncker devraient être dirigées par l'ancien Premier ministre finlandais et l'ancien ministre des affaires étrangères hollandais.

Frans Timmermans, ancien ministre des affaires étrangères hollandais, francophile parlant également couramment l'allemand, l'anglais, le russe, l'espagnol et l'italien, nommé premier vice-président, sera le véritable bras droit de Jean-Claude Juncker.

L'Allemagne perdante ?

Si l'Allemagne, qui hérite du portefeuille économie digitale, semble en retrait, plusieurs éléments sont néanmoins à prendre en compte.

En effet, les nouveaux Directeurs généraux ou Directeurs généraux adjoints qui dirigeront les administrations ne sont pas encore connus. Par ailleurs, la commission parlementaire ECON, qui auditionnera Jonathan Hill a été verrouillée par l'Allemagne : 10 députés membres sur les 62 que compte la Commission sont allemands.

De plus, au sein de cette Commission parlementaire, l'Allemagne compte 2 coordinateurs de groupe (Burkard BALZ (PPE) et Sven GIEGOLD (Vert) et 2 Vice-présidents (Markus FERBER (PPE) et Peter Simon (S&D)), là où la France compte en tout et pour tout 4 «simples» députés membres.

Ainsi, des tractations entre les députés allemands de la Commission ECON avec Jonathan Hill ont déjà commencé, avant son audition du 1er octobre. La question du système bancaire allemand et des caisses d'épargne allemandes pourrait être utilisée comme monnaie d'échange pour le succès de son audition.

LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNES RÉPARTIES DANS QUATRE PORTEFEUILLES DIFFÉRENTS

Si la répartition des rôles entre vice-présidents et commissaires se pose (cf infra), les affaires économiques et financières seront divisées entre quatre personnalités :

- Jyrki Katainen, l'ancien Premier ministre finlandais sera le vice-président en charge de l'Emploi, la croissance, l'investissement, et la compétitivité ;

- Valdis Dombrovskis, l'ancien Premier ministre letton, vice-président en charge de l'Euro et du dialogue social ;

- Pierre Moscovici ancien ministre des finances français sera le commissaire en charge des affaires économiques et financières.

- Enfin, un portefeuille dédié aux services financiers a été créé et confié au Britannique Jonathan Hill. Il sera Commissaire chargé de la « Stabilité Financière, Services Financiers et Union des Marchés de Capitaux ».

Valdis Dombrovskis et Jyrki Katainen chapeauteront les commissaires français et britannique. Jyrki Katainen en particulier devrait avoir un rôle prépondérant puisque toute initiative venant de Pierre Moscovici ou de Jonathan Hill devra « par défaut » passer par lui.

Jyrki Katainen aura la tâche de présenter le Pacte sur l'emploi, la croissance et l'investissement annoncé par Jean-Claude JUNKER en juillet dernier, qui doit être présenté dans les trois premiers mois du mandat de la Commission. La Banque européenne d'investissement (BEI) sera également mobilisée à cette occasion.

Dans sa lettre de mission, il lui est demandé de « *garder la question de la compétitivité au cœur du travail de la Commission et d'aider à améliorer l'environnement des entreprises afin de renforcer l'Europe en tant que lieu attrayant pour travailler et investir* ». Il devra en particulier « *coordonner l'évaluation à mi-terme, de la « stratégie Europe 2020 »* ».

Valdis Dombrovskis sera notamment chargé de l'approfondissement de l'Union économique et monétaire et du contrôle des mécanismes de pilotage comme le semestre européen.

Quel rôle pour les vice-présidents ?

Selon M. Juncker, les Vice-présidents n'ont pas vocation à être des « super commissaires » mais des garants de la cohérence de l'action politique de la nouvelle Commission. Leur mission sera de mettre en musique les lignes directrices politiques présentées par M. Juncker aux députés européens le 15 juillet dernier, un programme



Jean-Claude Juncker, présentant les Commissaires désignés - © Union européenne 2014

qu'il qualifie de « contrat politique » passé avec le Parlement européen.

Dans les lettres de mission, les Vice-présidents ont cependant un rôle prééminent concernant la conduite des travaux de la Commission. En effet, il est précisé qu'ils devront non seulement coordonner les travaux des commissaires sous leur responsabilité mais surtout qu'ils auront un droit de regard sur les initiatives des commissaires et qu'ils représenteront la Commission dans leurs domaines de compétences respectifs.

Néanmoins, plusieurs éléments sont susceptibles d'atténuer leurs responsabilités supposées. Ainsi, les Vice-présidents n'auront pas d'administration propre et dépendront du Secrétariat Général de la Commission Européenne. Par ailleurs, ni l'Allemagne, ni la France, ni l'Espagne, ni l'Angleterre ne disposent de vice-présidence. Enfin, il est déjà acté que Pierre MOSCOVICI devrait représenter la Commission lors des rendez-vous internationaux pour l'Euro.

Les parlementaires européens ont d'ailleurs demandé à Jean-Claude Juncker de clarifier les rôles et la répartition des compétences de Jonathan Hill, Pierre Moscovici, Jyrki Katainen et Valdis Dombrovskis. La commission Econ souhaite connaître son interlocuteur sur les différentes thématiques la concernant, en particulier pour le semestre européen, la représentation de la Commission à l'étranger et le « visage » de la Commission pour des initiatives comme les recommandations spécifiques par pays.

LE PORTEFEUILLE DE PIERRE MOSCOVICI

Deux missions à la charge de Pierre Moscovici seront pilotées en particulier par Valdis Dombrovskis : le renforcement de l'Union économique et monétaire ainsi que la coordination des politiques économiques et budgétaires des pays de l'Union européenne, dans le cadre notamment de la mise en place du « semestre européen » (Le cycle annuel de coordination des politiques économiques mis en place par la Commission).

Mi-novembre, Bruxelles doit en effet rendre un avis pays par pays sur leurs budgets. La France est sous le coup d'une procédure pour déficit excessif depuis 2009. Elle avait obtenu, en 2013 alors que Pierre Moscovici était ministre des finances français, un nouveau délai de deux ans pour revenir à un déficit inférieur à 3 % du PIB en 2015, objectif qui ne sera pas respecté. La position du nouveau Commissaire sera particulièrement scrutée.

Pierre Moscovici devra également contribuer à la réalisation du Pacte sur l'emploi, la croissance et l'investissement de 300 milliards d'euros annoncé par Jean-Claude JUNKER en juillet dernier, et proposer les marges de manœuvres existantes dans le pacte de Stabilité et de Croissance. Jirki KATAINEN, aura lui la tâche de présenter ce pacte.

Le développement d'une fiscalité indirecte à l'échelle européenne incombera au Commissaire français : La TVA



Pierre Moscovici, Commissaire désigné aux affaires économiques, à la fiscalité et à l'union douanière - © Union européenne, 2014

pan-européenne fait partie de ses objectifs, tout comme la conduite des négociations sur assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés.

A noter que la finalisation des négociations sur la très sensible Taxe sur les Transactions financières (TTF), qui ne concerne que 11 pays européens, est également sous sa responsabilité et non sous celle de son collègue Jonathan Hill.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Les commissaires désignés seront auditionnés jusqu'au 7 octobre par les commissions parlementaires concernées.

Elles n'ont pas le pouvoir de demander le retrait d'un commissaire en particulier, elles donnent simplement une appréciation globale. En revanche, le Parlement pourra rejeter dans son ensemble la proposition de collègue des commissaires. Afin d'éviter une telle situation, le président de la Commission peut changer certaines personnalités qui n'auraient pas convaincu : ce fut le cas de l'Italien Rocco Buttiglione en 2004 et de la Bulgare Rumiana Jeleva en 2009.

Certaines auditions seront plus difficiles que d'autres. Pierre Moscovici sera ainsi particulièrement interrogé par les députés PPE allemands, alors que l'aile gauche du Parlement pourrait s'intéresser aux différents passages de Jonathan Hill dans le secteur privé en tant que lobbyiste et à son engagement réel pour mettre en oeuvre l'Union bancaire ainsi que certains textes votés lors de la précédente législature.

Calendrier :

29 septembre - 7 octobre: auditions des commissaires-désignés et réunions d'évaluation des commissions parlementaires. Jonathan Hill et Pierre Moscovici seront auditionnés par la Commission des affaires économiques et monétaires (ECON) respectivement le 1er et le 2 octobre, Valdis Dombrovskis par les commissions ECON et Emploi et affaires sociales (EMPL) le 6 octobre et Jirki Katainen par les commissions ECON, EMPL et Industrie, Recherche et Energie (ITRE) le 7 octobre.

7 octobre: réunion extraordinaire de la Conférence des présidents des commissions parlementaires pour évaluer les conclusions des auditions.

8-9 octobre: réunion des groupes le mercredi 8 octobre après-midi et le jeudi 9 octobre matin afin d'évaluer les auditions.

9 octobre: réunion de la Conférence des présidents pour déclarer les auditions clôturées et finaliser l'évaluation.

22 octobre: vote en session plénière

JONATHAN HILL AUX SERVICES FINANCIERS : UNE NOMINATION QUI FAIT DÉBAT

La proposition de désignation du britannique Jonathan Hill, proche de David Cameron et ancien leader de la chambre des lords, en tant que Commissaire à la Stabilité Financière, aux Services Financiers et à l'Union des Marchés de Capitaux, a provoqué une véritable levée de boucliers, notamment parmi les députés de gauche au Parlement Européen. Sven Giegold, coordinateur Vert à la commission des affaires économiques et monétaires (ECON), n'a pas hésité à parler de provocation de charger « un renard de surveiller le poulailler ».

Le groupe S&D s'est également dit préoccupé de cette attribution, son Président, Gianni PITELLA, déclarant que le Commissaire désigné devrait s'engager à ne pas remettre en cause la mesure symbolique du plafonnement des bonus des banquiers, sous peine de ne pas passer ses auditions. Enfin, le passé de lobbyiste du britannique pourrait être un point d'achoppement pour certains parlementaires de la commission ECON qui l'auditionnent le 1er octobre.

La nomination de Jonathan Hill est une surprise mais aussi le fruit d'un savant équilibre au niveau européen et au sein même du parti de David Cameron : ni trop européiste pour les Tories, ni trop eurosceptique pour ses partenaires bruxellois. Réputé excellent négociateur, cet ancien proche du premier Ministre britannique John Major, a défendu en tant que chef de cabinet la signature du Traité de Maastricht par la Grande Bretagne.

Par ailleurs, alors qu'un référendum sur le maintien du Royaume Uni pourrait se tenir en 2017 si David Cameron est réélu, certains ont vu dans cette nomination un moyen d'impliquer davantage le pays, qui ne fait pas partie de l'Euro ni de l'Union bancaire et qui lutte contre toute forme de réglementation financière, au cœur de l'un des projets de la construction européenne.

Les missions du nouveau Commissaire

Jonathan Hill aura ainsi à mettre sur pied une « union des marchés des capitaux » d'ici à 2019. Par ailleurs, Il aura la mission de poursuivre la grande mission de Michel Barnier : appliquer la feuille de route du G20 de Pittsburg de 2008 en matière de régulation financière.

Le britannique devra également contribuer à la réalisation du Pacte sur l'emploi, la croissance et l'investissement annoncé par Jean-Claude JUNKER en juillet dernier, qui doit être présenté dans les trois premiers mois du mandat de la Commission. Jonathan HILL devra en particulier proposer des mesures pour améliorer l'environnement



Jonathan Hill, Commissaire désigné aux Services Financiers devant le Barlaymont, siège de la Commission européenne - © Union européenne, 2014

des investissements et des initiatives concrètes pour le financement à long terme de l'économie. Jirki KATAINEN, nommé Vice-président pour l'emploi, la croissance, l'investissement et la compétitivité, aura lui la tâche de présenter ce pacte de 300 milliards d'euros. La Banque européenne d'investissement (BEI) sera mobilisée.

Enfin, Jonathan HILL devra réviser le fonctionnement des trois superviseurs européens (EBA, ESMA, EIOPA), en particulier leurs systèmes de financement.

Quel portefeuille ?

Pour mener à bien sa mission, Jonathan Hill devrait hériter d'un pan entier du portefeuille de Michel Barnier, encore Commissaire au Marché intérieur et aux services (MARKT) à savoir les départements Capitaux et entreprises, Marchés financiers, Institutions financières, ainsi que certaines unités de l'ancienne DG aux affaires économiques et financières (ECFIN) à savoir : ECFIN E1 (Marchés financiers et infrastructures) et ECFIN E2 (Systèmes financiers nationaux). La partie de l'unité ECFIN E3 (Institutions financières et mécanismes de stabilité), en relation avec l'intégration financière européenne et la politique de régulation, devrait également faire partie de ce grand portefeuille financier. L'unité « Politique des services financiers, Relations avec le Conseil » devrait également être intégrée.

A noter que l'unité « Gouvernance d'entreprise, responsabilité sociale », précédemment dans le

JONATHAN HILL AUX SERVICES FINANCIERS : UNE NOMINATION QUI FAIT DÉBAT (SUITE)

département « Capitaux et entreprises » devrait être déplacée de la DG MARKT à la DG Justice (JUST), sous la responsabilité de la nouvelle Commissaire tchèque Vera Jourova. Certains dossiers sous la responsabilité de Michel Barnier comme la révision du droit des actionnaires, le blanchiment d'argent et même les bonus des banquiers pourraient alors échapper à Jonathan Hill.

Sur un plan purement technique, l'attribution de l'encadrement du bonus des banquiers en dehors du champ «*Stabilité Financière, aux Services Financiers et à l'Union des Marchés de Capitaux*», semble difficilement justifiable. Cette mesure correspond en effet à l'un des actes délégués de la réforme prudentielle CRD IV/CRR, qui représente un pilier majeur du portefeuille des services financiers. Le groupe S&D en aurait néanmoins fait une condition politique auprès de Jean-Claude Juncker, avant le vote en plénière du Collège des commissaires le 22 octobre prochain.

Continuité, équilibre politique ou idéologique : Quel directeur général pour Jonathan HILL ?

Lors de la nomination du français Michel Barnier à la tête de la Commission Marché intérieur et Services, le Royaume Uni était parvenu à mettre à la tête de la DG un

britannique, Jonathan FAULL.

Connaissant bien les dossiers, il est un candidat naturel pour la fonction mais il pourrait néanmoins souffrir de l'équilibre politique « géographique » et de la volonté de ne pas laisser des représentants britanniques avoir la main sur l'ensemble de la politique financière de l'UE.

Le français Olivier Guersent, actuel DGA de Michel Barnier pour les services financiers, aurait l'avantage de représenter les intérêts continentaux tout en assurant une continuité dans la gestion des dossiers techniques. La nomination de Pierre Moscovici en tant que Commissaire européen aux affaires économiques et monétaires à laquelle l'Allemagne s'est opposée, pourrait alors être un handicap. Les français seraient en effet en position de force dans la conduite de la politique économique et financière de la Commission européenne.

Un autre acteur, consensuel, soutenu par l'Allemagne et les pays du Nord de l'Europe, pourrait alors être nommé.

Les tractations actuelles entre les députés et les Commissaires-désignés démontrent la volonté du Parlement Européen de peser de tout son poids sur la conduite des dossiers les plus sensibles.



Les Commissaires-désignés - © Union européenne 2014 - Parlement européen

LA COMMISSION ECON : UNE NOUVELLE PRÉSIDENTIE ET DE NOUVELLES PRIORITÉS

Assez rapidement après les élections européennes, le groupe parlementaire des socialistes et démocrates (S&D) a fait connaître son intérêt pour la commission parlementaire des affaires économiques et monétaires (ECON). Il en a fait son premier choix dans la répartition des présidences de commission afin de traduire la volonté du groupe de poursuivre l'effort de réforme des services financiers entamé sous la précédente législature.

La délégation italienne est la plus importante du groupe S&D et les questions économiques, en particulier sur l'investissement, sont au cœur du programme de la présidence italienne de l'Union (de juillet à décembre 2014) et de l'agenda des 1000 jours de Matteo Renzi, premier ministre italien. L'idée d'un président d'ECON socialiste et italien s'est alors imposée. Le scénario a été validé le 7 juillet avec l'élection par les membres de la commission de Roberto Gualtieri (S&D, IT) à sa présidence.

Pour le groupe S&D et sa délégation italienne, détenir la présidence de la nouvelle commission ECON était un moyen de mettre en haut de l'agenda institutionnel leurs priorités et de mener ainsi une politique coordonnée avec le Conseil.

Les nouveaux membres de la commission ECON ont trouvé dès leur arrivée plusieurs dossiers en attente. Tout d'abord, des négociations en trilogue avec le Conseil de l'UE sur plusieurs textes seront à mener : la directive sur l'intermédiation en assurance, la seconde directive sur les services de paiement, et le règlement sur les fonds européens d'investissement à long-terme.

L'investissement, plus particulièrement le financement à long terme, est l'axe majeur de la politique économique pour les institutions européennes depuis le début de l'année 2014.

En mars, la Commission a publié sa communication relative au financement à long terme de l'économie conjointement avec une proposition de révision de la directive sur les fonds de retraites professionnelles (IRP II) et une communication sur le financement participatif (*crowdfunding*) comme solution de financement pour les PME. Toujours dans ce cadre, Michel Barnier a présenté une proposition de révision de la directive sur les droits des actionnaires.



*La commission parlementaire des Affaires économiques et monétaires en séance
- © Union européenne 2014 - Parlement européen*

En outre, les parlementaires européens devront reprendre leurs travaux sur un autre texte symbolique relatif au financement à long terme de l'économie réelle : le règlement sur les fonds européens d'investissement à long terme (FEILT). Le Conseil étant parvenu à un accord politique donnant mandat de négociation à la présidence italienne, le dialogue devrait se nouer rapidement avec le Parlement européen pour trouver un accord sur un texte dont l'Italie a fait une priorité.

Sur la liste des dossiers qui passeront devant la commission ECON, il faut ajouter les fonds monétaires (MMF), la transparence des opérations de financement sur titres et les indices financiers servant de référence. La plupart des rapporteurs pour ces textes ont été désignés (voir page 11).

Sur le plan de la composition, on note que cette commission se renouvelle peu, la plupart des délégations renvoyant des députés ayant de solides connaissances techniques sur les dossiers.

Il faut également relever que la France est assez peu représentée avec quatre membres sur les soixante-deux que compte la commission. En revanche, les députés allemands sont au nombre de dix dont quatre à des postes clés : deux Vice-présidents et deux coordinateurs (PPE et Verts).

ROBERTO GUALTIERI, NOUVEAU PRÉSIDENT D'ECON

L'italien Roberto Gualtieri a été désigné pour devenir le président d'ECON pour les 5 années à venir. Sa fonction a été confirmée par le vote des membres de la commission le 7 juillet 2014. Roberto Gualtieri est député européen depuis 2009 et s'est progressivement affirmé comme un homme d'influence au sein de l'institution strasbourgeoise.

M. Gualtieri est diplômé en lettres et philosophie et est titulaire d'un doctorat en histoire contemporaine. Cet européen convaincu est enseignant-chercheur à l'Université La Sapienza de Rome en histoire contemporaine, italienne et internationale, ainsi qu'en histoire de l'intégration européenne.

Durant la dernière législature, il était déjà une personnalité en vue car coordinateur du groupe S&D de la commission des affaires constitutionnelles et également un des sherpas du Parlement dans les négociations avec le Conseil sur le deuxième pilier de l'Union bancaire (résolution). Il a également travaillé en tant que co-rapporteur sur le mécanisme européen de stabilité (MES) et fait par-



Roberto Gualtieri, président de la commission parlementaire ECON - © Union européenne 2014 - Parlement européen

tie du groupe de travail constitué par Herman Van Rompuy sur la réforme de l'Union économique et monétaire (UEM) en 2012 et 2013.

L'ENJEU DE LA MISE EN ŒUVRE ET DES ACTES DÉLÉGUÉS

Un grand enjeu de la nouvelle législature sera le contrôle de la bonne application des textes adoptés pour les services financiers. AIFM, EMIR, MIF II, CRA III, OPCVM V ou CSD. Toutes ces réformes ont vocation à réglementer le marché ou le post-marché. Elles sont pour la plupart entrées en vigueur.

Le dernier exemple en date est le règlement sur les dépositaires centraux de titres (CSDR) qui impose des règles et délais de règlement/livraison harmonisés pour toute l'Union européenne, en l'occurrence le passage à 2 jours de bourse. Le règlement CSD est entré en vigueur 20 jours après sa publication au Journal Officiel de l'Union européenne, le 28 août 2014. Dans ce cas précis, les mesures relatives au défaut de règlement seront précisées par un acte délégué dont l'entrée en vigueur marquera le début de l'application du nouveau régime réglementaire.

Le contrôle par le Parlement européen et le Conseil des

actes délégués adoptés par la Commission sera un autre enjeu de cette législature. Les actes délégués sont destinés avant tout à préciser certains détails techniques, mais certains peuvent avoir un impact néanmoins considérable pour les secteurs concernés. La rédaction de ces normes est très souvent déléguée à des experts ou des autorités de contrôle.

En termes d'actes délégués, le grand dossier de la rentrée sera la préparation de ceux relatifs au «paquet» MIF II. L'ESMA a consulté cet été pour recueillir les avis des parties prenantes sur les aspects généraux avant de passer à la rédaction des normes techniques.

Les discussions sont particulièrement vives autour de la transparence de la rémunération des activités de conseil, en particulier pour les rétrocommissions (ou inducements). L'ESMA devra également s'atteler à la rédaction des normes techniques pour le règlement CSD.

LES DOSSIERS ET LES RAPPORTEURS

Peu après la rentrée des institutions européennes, les groupes politiques de la commission ECON se sont répartis les dossiers entre eux puis ont choisi le député qui en deviendrait le rapporteur. La répartition donne la part belle au PPE qui sera en charge de dossiers symboliques tels que la réforme structurelle du secteur bancaire ou la révision de la directive sur les services de paiements (DSP II). Dans ces deux cas, des « poids lourds » du Parlement ont été désignés rapporteurs : Gunnar Hokmark (PPE, SV) et Antonio Tajani (PPE, IT), preuve que la fonction se gagne à la compétence.

Pour le projet de règlement établissant des fonds européens de financement à long terme (FEILT) privés, un Français sera rapporteur. Il s'agit d'Alain Lamassoure, personnalité très influente au Parlement européen et potentiel futur président de l'institution à mi-mandat. Ce texte prévoit d'établir de nouveaux fonds destinés aux investisseurs désireux de placer de l'argent dans des projets de longue durée.

Concernant le shadow banking, le groupe S&D sera en charge des deux propositions de règlement. Pour celui relatif à la transparence des opérations de financement sur titres, le rapporteur sera l'Italien Renato Soru. Sur les fonds monétaires (MMF), la rapporteure sera la Britannique Neena Gill.

La proposition de règlement encadrant le processus d'élaboration des indices de référence reviendra à la Hollandaise Cora Van Nieuwehuizen pour le groupe ADLE.



Jyrki Katainen, de dos, auditionné par la commission ECON - © Union européenne 2014 - Parlement européen

Ce texte établit un cadre pour la création, la configuration, l'utilisation et la surveillance des indices de référence, comme le Libor.

Quant à la directive sur les droits des actionnaires des 10.000 sociétés cotées en bourse dans l'UE et à celle sur les fonds de retraite professionnelle (IRP II), les rapporteurs n'ont pas encore été désignés. Pour la première, il s'agira d'un membre de JURI et non d'ECON. Pour la deuxième, le rapporteur sera un parlementaire PPE. Ce texte vise à renforcer le contrôle des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants en vue d'encourager la performance des entreprises à long terme.

QUELQUES DÉPARTS NOTABLES

Les élections européennes auront été fatales à un certain nombre de députés actifs sur les sujets de réglementation financière.

Ainsi, Saïd El Khadraoui (S&D, Belgique), rapporteur sur la proposition de règlement sur les fonds du marché monétaire, quitte l'institution, de même que Jean-Paul Gauzès (PPE, France), coordinateur PPE en commission des

affaires économiques et monétaires et rapporteur notamment sur la directive AIFM et le deuxième règlement sur les agences de notation de crédit (CRA2).

L'actuelle 4e Vice-présidente d'ECON, Marianne Thyssen, quittera le Parlement le 1er novembre si elle est confirmée dans ses nouvelles fonctions de commissaire européenne belge.

LES PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTIE ITALIENNE

L'Italie a pris le 1^{er} juillet 2014 la suite de la Grèce à la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. Elle a donc la charge de mener les négociations au sein de l'institution, de proposer des compromis et de négocier avec le Parlement ainsi que, dans une moindre mesure, avec la Commission.

Le Ministre italien de l'Economie et des Finances, Pier Carlo Padoan, a défini une stratégie qui s'appuiera sur trois piliers : une plus grande intégration du marché unique, la poursuite des réformes structurelles et la (ré)orientation des investissements et de la finance au service de la croissance et de l'économie réelle. C'est ce dernier point qui constituera l'axe majeur du programme de la présidence italienne dans le domaine économique. Un programme dans la droite ligne de la communication de la Commission de mars dernier sur « le financement à long terme de l'économie européenne ».

Dans le domaine des services financiers en particulier, l'Italie a décidé de concentrer ses efforts sur 5 dossiers :

- Le règlement sur les fonds européens d'investissement sur le long terme (FEILT) ;
- La révision de la directive sur les droits des actionnaires qui vise à les responsabiliser davantage et les inviter à adopter des stratégies d'investissement à plus long terme ;
- La révision de la directive anti-blanchiment (AML IV) qui renforce les règles en matière de reporting, de contrôle et de sanctions ;
- Un marché européen des paiements plus intégré avec la révision de la directive sur les services de paiement et le règlement sur les commissions multilatérales d'interchange pour les cartes de paiement ;
- Le shadow banking avec la proposition de directive sur la transparence des opérations de financement sur titres et la proposition de règlement sur les fonds monétaires (MMF).

La présidence italienne a fait du règlement sur les Fonds européens d'investissement à long terme (FEILT) sa priorité absolue. Elle a reçu un mandat du Conseil pour négocier avec le Parlement européen et fera le maximum pour



Matteo Renzi lors de la présentation des priorités de la présidence italienne devant le Parlement européen © Union européenne 2014 - Parlement européen

qu'un accord soit trouvé avant la fin de son semestre de présidence, le 31 décembre 2014. L'objectif paraît réalisable car le Parlement semble avoir fait du texte une de ses priorités.

Pour rappel, l'objectif de ce projet de règlement est de constituer une catégorie de fonds d'investissement dont l'horizon de temps serait beaucoup plus long que celui des fonds d'investissement classiques. Le cadre réglementaire de ces fonds permettrait de mobiliser des capitaux stables pour le financement de projets n'ayant une rentabilité qu'à long terme, comme les grandes infrastructures.

Sur les dossiers de la lutte anti-blanchiment et des services de paiements, des accords semblent également possibles pendant ce semestre de présidence.

Sur les autres thématiques, il sera difficile pour l'Italie de boucler les négociations dans les temps pour voir les textes adoptés sous sa présidence. De même, Pier Carlo Padoan a promis de poursuivre les travaux de la coopération renforcée sur la Taxe sur les transactions financières mais aucun développement concret n'est à l'ordre du jour.

LA RÉFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR BANCAIRE : LA GRANDE RÉFORME BARNIER ENTERRÉE ?

Cette réforme symbolique et chère au cœur de Michel Barnier ne fait pas partie des priorités de la présidence italienne. Bien que Pier Carlo Padoan se soit engagé à faire avancer les négociations, le ministre italien a indiqué que le dossier ne serait pas bouclé au cours des prochains mois. En effet l'Italie a d'autres priorités et ne veut pas s'engager plus que nécessaire dans les débats houleux qui agiteront Conseil et Parlement sur cette réforme controversée.

Les parties prenantes se sont néanmoins emparées du sujet. Le débat s'est notamment orienté vers les activités de tenue de marché. Une enquête réalisée par la BCE auprès des banques indique que la tenue de marché offre « des services qui sont essentiels pour assurer la disponibilité, aux acheteurs et aux vendeurs, d'un grand nombre d'instruments financiers qui ne bénéficient pas de marchés liquides et profonds ». Pour les représentants du secteur des services financiers, si l'activité de tenue de marché est pla-

cée dans une entité juridique autonome, à capital propre, cela aura des conséquences négatives sur la liquidité et les coûts des transactions, à cause d'un risque plus élevé pour une entité autonome.

Pour Finance Watch, il n'y a plus besoin de teneurs de marchés car ces derniers sont très liquides. Et d'ajouter que « les utilisateurs finaux paient une facture qu'ils n'ont pas besoin de payer » car l'activité est nécessaire uniquement lorsqu'il n'y a pas de liquidité naturelle. L'organisation estime que l'argument de l'augmentation des coûts n'est pas valable car la tenue de marché est une activité très concurrentielle. L'organisation a publié le 22 juillet un document visant à convaincre de la nécessité de la réforme.

Conscient des divisions sur le sujet, Michel Barnier défend sa réforme « même si c'est un sujet sensible et difficile » et a demandé aux Etats membres de ne pas la mettre de côté.



Michel Barnier, Commissaire au Marché intérieur © Union européenne, 2014

UNE BCE KEYNÉSIIENNE ?

En appelant en août dernier les Etats Membres de la zone euro à mettre en place des politiques économiques et monétaires en faveur de la demande, sur fond de mise en place de mesures d'expansion monétaire, Mario Draghi a surpris de nombreux observateurs.

Pour lutter contre une croissance atone, un risque déflationniste et un chômage structurel massif en zone euro, Mario Draghi a en effet recommandé aux Etats Membres de coordonner leurs politiques économiques, d'utiliser la flexibilité des règles budgétaires tout en poursuivant le redressement des comptes publics et les réformes structurelles car « *aucun stimulant monétaire ou budgétaire ne peut avoir le moindre effet notable s'il ne s'accompagne pas de réformes structurelles* ».

Par ailleurs, après l'annonce en juin dernier de la mise en place de l'opération d'injection massive de liquidités via les TLTROs (targeted longer-term refinancing operation), la BCE a adopté le 4 septembre dernier de nouvelles mesures conventionnelles (baisse des taux à partir du 10 septembre) et extraordinaires (annonce de rachat d'actifs privés à partir du début du mois d'octobre) afin de lutter contre la déflation et stimuler le financement de l'économie.

La possibilité d'initier un programme de rachat massif d'actifs privés et publics (QE - 'quantitative easing' à l'euro), incluant alors des rachats d'obligations souveraines, a été même évoquée au sein de la BCE mais l'Allemagne et la France s'y sont opposées jusqu'à présent.

Ces décisions ont néanmoins créé des remous au sein du Conseil des gouverneurs de la BCE. La réaction allemande à la mise en place d'une politique monétaire accommodante a été virulente et, lors de l'audition de Mario Draghi au Parlement Européen en commission des affaires économiques et monétaires (ECON) le 22 septembre dernier, le député allemand Burkhard Balz, coordinateur PPE, a prévenu que « *les comptes de la BCE ne devaient pas devenir un dépôt pour le risque* », et que la « *politique monétaire de la BCE devait avoir pour seul objectif la stimulation de l'économie réelle [...] tout en maintenant des incitations pour la discipline budgétaire* ».

Malgré les critiques allemandes, la BCE a annoncé qu'elle restait prête à utiliser « tous les moyens » à sa disposition pour respecter son mandat (inflation annuelle proche mais inférieure à 2%). Si l'accueil par les institutions financières de la première distribution de TLTROs a paru mitigé,



Mario Draghi, Président de la Banque Centrale Européenne et de l'ESRB, entouré de ses collaborateurs - © Union européenne 2013 - Parlement européen

Mario Draghi a semblé avoir rempli certains de ses objectifs, à savoir la baisse effective des taux d'intérêts, une amélioration de la liquidité et surtout, une baisse sensible de l'euro face au dollar. Autant de moyens pour la BCE de relancer le financement de l'économie réelle et de lutter contre le spectre de la déflation.

LA BCE AU SOMMET DE LA SUPERVISION DU SECTEUR BANCAIRE

Parallèlement à la politique monétaire de la BCE, le résultat des stress tests et de l'AQR des banques européennes devrait être publié le 26 octobre prochain. En cas de non-conformité, les banques auront deux semaines pour proposer un plan de recapitalisation puis 6 à 9 mois pour le mettre en place.

Enfin, le 4 novembre, la BCE exercera pleinement ses fonctions de superviseur. Le mécanisme de surveillance unique (MSU) lui confie la responsabilité de surveiller les banques de la zone euro (et des Etats membres hors zone euro participant au MSU). Désormais, l'Autorité Bancaire Européenne se cantonnera davantage au développement et à l'application des normes techniques et du Single Rulebook. L'Autorité Européenne des Marchés financiers devrait conserver une large autonomie vis-à-vis de la BCE dans ces fonctions de supervision.

La Lettre européenne de l'AFTI



Directeur de publication : **Marcel RONCIN**

Rédacteur en chef : **Karima LACHGAR**

AFTI

36, rue Taitbout - 75009 PARIS

Tél : +33 1 48 00 52 03

Fax : +33 1 48 00 50 48

www.afti.asso.fr

secretariat.afti@fbf.fr



EURALIA

Réalisé par **EURALIA**,
Conseil en affaires publiques

Contact :

Louis-Marie Durand

louismarie.durand@euralia.eu

Pierre Degonde

pierre.degonde@euralia.eu